Unternehmenspublikationen - Publications d'entreprises - Pubblicazioni d'imprese

Montag - Lundi - Lunedì, 19.04.2010, No 74, Jahrgang - année - anno: 128

Standard Chartered Bank (Switzerland) S.A.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

l'Assemblée Générale Ordinaire

qui se tiendra le mercredi 28 avril 2010, à 16 h 45, dans les locaux de la banque au 50, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'Administration:

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2009
 Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver ces procès-verbaux.

2. Approbation du rapport annuel pour l'exercice 2009

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver le rapport

3. Lecture du rapport de révision et approbation des comptes annuels pour l'exercice

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels.

4. Décision sur l'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de reporter le résultat à l'exercice suivant.

5. Décharge aux membres du Conseil et de la Direction

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction pour l'exercice 2009.

6. Election des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de reconduire les membres actuels du Conseil d'administration ainsi que d'élire un nouveau membre.

7. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler le mandat de KPMG S.A. en tant qu'organe de révision statutaire de la société pour une période d'une année.

8. Divers et propositions individuelles

Après la tenue de l'Assemblée Générale, les décisions qui auront été prises seront déposées pour consultation par les porteurs de bons de participation au siège de la société.

Genève, le 19 avril 2010

Le Conseil d'Administration

1110